

**AVIS SUR LA PREVENTION
ET LA PROMOTION DE LA SANTE EN ACTION**

Rapporteur : Algue VANMAELDERGEM

Le CESER a déjà rendu un avis sur cette politique régionale de prévention et promotion de la santé en action lors de sa séance plénière du 7 avril 2011, avis dans lequel il se félicitait de cette initiative.

Le CESER note avec satisfaction l'intégration dans le présent rapport de plusieurs de ses remarques comme la nécessité d'inscrire les actions dans le projet d'établissement ou concernant le rôle des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté des établissements en tant que coordinateurs.

Une satisfaction sur la globalité avec quelques réserves

Le CESER souhaite saluer la démarche engagée qui ne se limite pas à des actions de prévention et de promotion de la santé éparses et pallie leur morcellement en investissant différentes formes d'interventions et thématiques impliquant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative en lien avec les élèves et leurs familles, et les personnels de santé présents dans les établissements.

Toutefois, la santé est une prérogative d'Etat. Si le CESER salue l'implication de la collectivité régionale sur un domaine aussi important que la santé des jeunes lycéens, il s'interroge sur la prise de nouvelles compétences, et les limites de son action. Dans un contexte budgétaire incertain, les ressources fiscales de la Région vont-elles lui permettre d'étendre ses compétences palliant de fait le désengagement, l'« effacement » progressif de l'Etat sur ses prérogatives ?

La définition d'une stratégie territoriale difficilement lisible

Le CESER aurait aimé que les actions menées soient mises en cohérence avec le schéma régional de prévention préparé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et qui devrait être prêt début 2012, celles-ci ayant vocation à intervenir en complémentarité. Une stratégie globale régionale devrait être définie afin de voir quel équilibre territorial est recherché, à quelles inégalités territoriales il faut faire face, notamment au niveau des territoires ruraux, qui souffrent de la quasi absence de relais santé. Un travail en partenariat avec des structures d'accueil de jeunes ou des mouvements familiaux intervenant en milieu rural peuvent être des solutions à étudier.

Le CESER aurait apprécié que la Région définisse des modalités d'évaluation et les outils de mesure de l'efficacité de son action (des critères et indicateurs d'évaluation à préciser) pour permettre d'éventuelles réorientations. L'évaluation des actions par les jeunes eux-mêmes doit être une préoccupation centrale dans ce cadre.

Le CESER est conscient du caractère partiel intrinsèque de cette politique initiée par la Direction des Lycées et de l'Action Éducative du Conseil régional. Mais cette segmentation des publics exclut les jeunes de même tranche d'âge hors cursus scolaire connaissant pourtant des problématiques sensiblement similaires.

Ensuite, il tient à nouveau à insister sur la nécessité d'inscrire la question de la prévention dans un continuum éducatif depuis l'école maternelle jusqu'aux études secondaires et supérieures. L'ARS et le Rectorat ont en ce sens un rôle fondamental de coordination à jouer, en partenariat avec les communes, les Départements et la Région.

Enfin, au regard des expérimentations menées, seuls sont réglés les soucis à l'intérieur de l'établissement, les impacts sur la vie quotidienne des jeunes demeurant moins évidents.

Des exigences quant à la méthode : un rôle incitateur et facilitateur de la Région nécessaire mais insuffisant

Le CESER se félicite que l'accompagnement des lycées soit intégré à la démarche mais il s'interroge sur le contenu de l'accompagnement méthodologique des porteurs de projets. Le CESER est toutefois conscient des difficultés, les lycées demeurant à l'initiative des projets.

Concernant l'association des partenaires extérieurs, le CESER apprécie la volonté de repérage, de recensement, de mise en réseau des partenaires extérieurs (acteurs associatifs et/ou spécialisés en prévention) en favorisant le travail entre structures généralistes et acteurs spécialisés..., en lien avec la communauté éducative et les personnels de santé des établissements. Il semble important ici de rappeler quelques partenaires incontournables, notamment les associations œuvrant auprès des jeunes dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport, de l'information jeunesse (CRIJ) mais également l'Assurance Maladie (CPAM, MSA et CARSAT) ou les Caisses d'allocations familiales (CAF) sur l'ensemble des actions menées.

Mais la diffusion aux lycées de contacts extérieurs ou la structuration d'un dossier de demande peuvent-ils suffire à constituer un accompagnement ? Il semble au CESER qu'il faille approfondir ce volet pour aller plus loin. L'Extranet actuellement opérationnel (Lynet) devrait pouvoir évoluer vers une utilisation plus collaborative susceptible de faire émerger des partenariats ou des projets.

Le CESER apprécie aussi la volonté de mettre en place des échanges de pratiques et d'expériences entre les acteurs. Le Conseil régional pourrait utilement s'inspirer des démarches mises en place par l'Union régionale pour l'habitat des jeunes de la région Centre (URHAJ) en lien avec des partenaires extérieurs spécialistes de ces questions auprès des jeunes de 16 à 30 ans logés en Foyers de jeunes travailleurs (FJT), dont des lycéens (création d'un observatoire santé, guides pratiques à destination des équipes pédagogiques, ateliers culinaires valorisant équilibre alimentaire et consommation locale, ateliers bien-être sur l'estime de soi, l'hygiène, les addictions...).

Pour ce qui est de l'implication des équipes médicales, le rôle des infirmières et assistantes sociales reste à développer. Le CESER regrette l'absence de mention des médecins scolaires qui doivent avoir un rôle de coordination et d'impulsion des projets en lien avec les infirmières mais il est bien conscient des difficultés au regard du manque de personnel médical dans l'Education nationale.

Sur l'implication des parents, le CESER souhaiterait rappeler l'importance de leur rôle, et favoriser leur implication active, la Région devant faire preuve d'un réel volontarisme sur ce point malgré les difficultés rencontrées. Les réseaux d'écoute et d'appui à la parentalité pourraient être mobilisés avec l'appui des CAF.

Des exigences quant aux contenus : des sujets incontournables et préalables pour la réussite du projet

Le CESER souhaiterait souligner l'importance des actions autour de l'éducation alimentaire et de la nutrition en lien avec une politique volontariste globale sur ces questions, et de la prévention des conduites addictives. Il voudrait saluer l'intérêt du dispositif d'aide à domicile (SAPAD) coordonné par l'Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Public (URAPEP), condition de la réussite scolaire de nombreux élèves sur le territoire.

Concernant l'accompagnement des jeunes pour l'accès à la contraception, le CESER apprécie ce type d'actions car elles répondent à un besoin identifié au vu de la recrudescence des grossesses précoces. Cependant, et c'est le cas pour de nombreuses problématiques, le traitement des difficultés rencontrées par les lycéens ne peuvent se solutionner par la seule approche santé, leur dimension psychologique étant également à prendre en compte.

Par ailleurs, le CESER souhaiterait que le rôle des relais soit précisé : il est quelque peu sceptique sur la capacité de jeunes relais à diffuser de l'information, d'autant que ce rôle peut s'avérer risqué pour des jeunes, non formés sur ces questions. Leur implication sur la base du volontariat peut faire douter de l'efficacité d'une telle mesure : quel accompagnement est mis en place pour permettre à ces jeunes de proposer des actions à mener et mobiliser d'autres jeunes ? Des intervenants spécialisés dans le montage de projets pourraient utilement intervenir en soutien de ceux-ci pour concrétiser cet objectif.

Enfin, le réseau d'espace « écoute » est concentré sur le Loiret, tandis qu'à ce jour des projets expérimentaux émergent dans l'Eure-et-Loir (2), le Loir-et-Cher (1) et l'Indre-et-Loire (5). Rien n'est prévu dans le Cher et l'Indre ce qui pose la question de l'égal accès aux dispositifs sur le territoire régional. A ce sujet, le CESER serait preneur d'une évaluation de cette mesure, concernant notamment le cadencement des permanences, le suivi des équipes, les effets constatés et la complémentarité des actions.

*
* *

Enfin, le CESER souhaiterait être destinataire des premières évaluations et avoir connaissance des résultats de l'enquête réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) dès que possible.

Le CESER sera attentif à la manière dont la Région se saisira des orientations données par le schéma régional de prévention élaboré par l'ARS.